

Werk

Titel: Etude critique des Chartes de Douai de 1203 à 1275

Autor: Bonnier, Charles

Ort: Halle

Jahr: 1890

PURL: https://resolver.sub.uni-goettingen.de/purl?345572572_0013|log47

Kontakt/Contact

[Digizeitschriften e.V.](#)
SUB Göttingen
Platz der Göttinger Sieben 1
37073 Göttingen

✉ info@digizeitschriften.de

Etude Critique des Chartes de Douai de 1203 à 1275.

Ière partie.

Recherches sur l'Antagonisme des Chartes et du langage vulgaire.

Qu'on le sache bien, on ne pourra vraiment arriver à la connaissance des dialectes anciens qu'à l'aide des Patois actuels.

G. Paris. (Romania VI 616).

I⁰. Thèse soutenue jusqu'à présent.

Ce n'est que depuis M. Natalis de Wailly¹ qu'on a pensé à tirer parti des Chartes pour les études linguistiques. Nous ne le citons cependant ici que par ce que son ouvrage était le premier en date, car il avait, comme le dit M. Paris, un objet spécial: celui d'établir l'orthographe des textes que l'auteur voulait publier (loc. cit. p. 614). Ce fut surtout M. Gaston Raynaud qui inaugura l'étude phonétique des Chartes. Après lui vinrent MM. Neumann et Armand d'Herbomez.

Comment comprenaient-ils ce travail, quelle était leur théorie sur ce sujet? On va le voir par le titre de leur ouvrage. M. Raynaud l'intitule: „Etude sur le dialecte Picard dans le Ponthieu d'après les Chartes du 13^e et 14^e siècles, M. Neumann va plus loin: „Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzösischen hauptsächlich aus pikardischen Urkunden von Vermandois“ et M. d'Herbomez: „Etude philologique sur les chartes françaises du Tournaisis“. Les deux premiers titres sont précis et disent bien ce qu'ils veulent dire: „on étudiera, dans ces travaux le Dialecte Picard ou du Vermandois au treizième ou au quatorzième siècle, en s'appuyant sur le témoignage des Chartes en langue vulgaire.“ Quant au titre de l'ouvrage de M. d'Herbomez, il est moins clair, mais la citation suivante montrera qu'il était dans les mêmes idées que ses prédécesseurs. A propos de l'a nasal, il dit ceci: Il s'agit de l'indentité des sons *en* et *an* au treizième siècle (p. 82). Ceci montre clairement que l'auteur est persuadé que les Chartes représentent la langue de Tournay au treizième siècle.

¹ M. Raynouard et Tailliar l'avaient tenté avant lui, mais sans les moyens dits scientifiques.

A cette époque, dans l'esprit de M. Raynaud, cette Etude des Chartes avait le caractère d'une réaction contre l'autorité des Manuscrits littéraires. — Dans sa préface, en effet, il insiste sur ce point: „Les Manuscrits sont loin d'offrir les mêmes caractères que les Chartes: les scribes ne se gênent guère pour substituer, dans les manuscrits qu'ils copient, leur langue, leurs habitudes d'orthographe, quelquefois même leurs idées à celle de l'auteur (p. 6).“ M. Neumann est du même avis.

Mais, par quoi remplacer les Manuscrits? Par les Chartes, répondent-ils. Monsieur de Wailly a établi qu'elles nous donnent une date et un emplacement précis. M. Raynaud va plus loin: „il y voit la langue vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité à une époque et dans une localité déterminées.“ (p. 6) „Elles sont, ajoute-t-il, à l'abri de l'imagination et du caprice des scribes, écrites sans prétention dans un but d'utilité pratique.“ Ajoutons cette citation de M. Paul Meyer: c'est *uniquement* aux Chartes, aux coutumes, aux registres cadastraux, enfin aux documents locaux qu'il faut s'adresser quand on cherche des notions sur un dialecte —“

Etant données ces appréciations élogieuses des Chartes, nos trois auteurs se sont mis à en étudier les caractères phonétiques et flexionnels et ont cru restituer les formes du langage vulgaire au treizième siècle soit dans le Ponthieu, soit dans le Vermandois, soit enfin à Tournai.

Pour former l'antinomie, nous allons opposer à la Thèse l'Antithèse.

II^o. Antithèse. Critique des Chartes.

Nous allons examiner les éloges que M. Raynaud donne aux Chartes. — Avant de procéder, en effet, à l'étude des phénomènes phonétiques qui se trouvent dans les Chartes, nous avons voulu examiner si ce travail valait la peine d'être tenté, si, en un mot, il était d'un intérêt capital pour la Linguistique.

a) „Les Chartes représentent le langage vulgaire dans toute sa pureté et sa fidélité.“

Jusqu'à quel point représentent-elles le langage vulgaire du pays où elles ont été écrites? M. Neumann déjà avait mélangé à son éloge quelques critiques, au sujet de la graphie; il y signalait: „l'incertitude de l'ancienne orthographe française, l'hésitation des scribes, habitués à transcrire du latin, à reproduire des sons vulgaires; la lutte entre l'ancienne orthographe et la nouvelle: le son s'est déjà développé complètement que l'ancien signe persiste néanmoins (p. 7).“ Il ajoute de suite, il est vrai, que ces défauts leur sont communs avec les monuments littéraires. M. Jorét dit: (du C. 319. 320): „J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de l'incertitude que l'absence de signes déterminés jette sur cette question (de la graphie). Ainsi on rencontre dans le Psautier d'Oxford, où ce mot se trouve à chaque page *chi*, (qui) écrit par *ch*; or il est impossible qu'ici on ne lui accorde pas la valeur gutturale, et nous avons ici un exemple certain de *ch* figurant le son *k*; mais dans le même

texte nous trouvons ch+a: faut-il dans ce cas lui accorder la même valeur ou lui donner comme en français le son š ou ě? Nous noterons donc la graphie incertaine des Chartes comme un premier obstacle à la prétention d'y voir de fidèles reproductrices.

Mais, ce qui est encore plus grave, c'est la présence dans les Chartes dans un même endroit et dans le même temps de deux formes phonétiques différentes d'un même mot.

Etude sur le Mélange des formes.

Cette question a préoccupé tous ceux qui ont étudié les Chartes au point de vue linguistique; nous devons donc analyser toutes les réponses qu'on a pu donner et les critiquer au besoin.

M. Adolphe Tobler (Dis dou vrai aniel XIX) constate la présence de nombreuses contradictions dans ce poème: „Le scribe, dit-il, mêle les formes picardes et non picardes maintes et maintes fois: phénomène qui ne peut se présenter dans la langue parlée, et cela pour un seul et même mot —“. M. Hermann Suchier (Etude sur le Leodegarlied p. 255), à propos de formes *aut* (habuit) se trouvant à côté de *oth* et *reciut* près de *estud*, dit „qu'on doit se demander si le dialecte (du pays auquel appartenait le scribe) possédait ces doubles formes; ou si celui-ci utilisait les formes des différents dialectes les unes à côté des autres“ et il termine par ces mots: „je dois laisser ces questions ouvertes“. — Depuis il s'est prononcé, croyons-nous, pour la première hypothèse.

Avec MM. Raynaud, Neumann et d'Herbomez, nous arrivons à l'étude des Chartes. La question des „doubles formes“ les a aussi intéressés; le plus souvent ils ont noté simplement les contradictions pour un même mot, mais parfois ils ont essayé de les expliquer, et ce sont ces explications que nous allons examiner.

A. En premier lieu, ils ont attribué ces doubles formes au scribe, comme à un individu capricieux ou ignorant son métier. C'est ce que dit M. Raynaud (p. 101) „A l'époque que nous étudions, dit-il, la plus grande confusion orthographique règne déjà dans les Chartes au point de vue du redoublement des consonnes dans l'intérieur des mots; c'est là un fait purement individuel, qui dépend complètement d'un *caprice* de scribe plus ou moins lettré, voulant ressusciter en roman l'orthographe latine. — Constatons cependant que les cas où paraissent les lettres redoublées sont au moins en nombre double de ceux où l'on n'en trouve qu'une seule.“

Il se peut que le scribe des Chartes du Ponthieu ait eu des caprices, mais nous n'en savons rien et nous n'avons aucun indice qui puisse nous amener à le constater. Il est donc hardi de supposer ce que rien ne prouve; mais, il y a plus: on voit clairement le danger qu'une telle méthode ferait courir à la science. M. Raynaud, d'ailleurs, se contredit lui-même dans un autre endroit: „Nous admettons parfaitement, dit-il, qu'au Moyen-Age et jusqu'à nos jours l'orthographe ait été individuelle, sans être

aucunement réglementée; mais à défaut de règle, le scribe qui rédigeait une Charte avait cependant une raison plutôt qu'une autre pour écrire un mot de telle ou telle façon (p. 88). — Or, si nous admettons qu'un scribe avait ses raisons pour écrire un mot d'une façon plutôt que d'une autre, l'explication par le caprice tombe d'elle-même. Il est donc plus scientifique de toujours admettre une raison aux phénomènes, même quand nous ne pouvons deviner quelle elle est. — Le scribe du Ponthieu, s'il ressuscitait en roman l'orthographe latine, obéissait soit à une évolution de la langue, soit aux règlements de l'école où il avait appris à transcrire les Chartes, et ne „voulait“ ni n'avait de caprice (conscious will).

Peut-on, d'un autre côté, croire que le scribe ignorait son métier?

M. d'Herbomez penche vers cette opinion: „L'incertitude dans l'orthographe de ces mots (où se trouve le g latin devant e ou i) peut-être attribuée à la difficulté qu'éprouvaient les scribes, de rendre le son *ge*. Cette difficulté n'était pas résolue à la fin du XVI^e siècle. Ramus, en effet, observe que de son temps *bourgeois* s'écrivait encore *bourgois* qu'on prononce bourgeois (p. 99). — Cette explication paraît ici très vraisemblable, basée qu'elle est sur le témoignage de Ramus. Mais que dire de la suivante pour l'*n* suivie de deux voyelles...? Ce son, fort exactement représenté par la notation *ngn*, semble avoir été pour les scribes de nos Chartes difficile à représenter. — Il est noté en effet de façons très-différentes“ (p. 146). — Cette vraisemblance ne nous paraît pas suffisante. Quand nous n'avons aucun témoignage contemporain, il nous semble téméraire d'affirmer que tel son devait être difficile à représenter. C'est un peu le même phénomène qui nous fait considérer comme une exception à la „loi du moindre effort“ des sons patois qui nous semblent à nous fort difficiles à prononcer, mais pour l'émission desquels les paysans n'éprouvent aucune difficulté.

En résumé, nous voyons donc que l'explication des doubles formes par le caprice et l'inhabileté des scribes renferme en elle beaucoup d'arbitraire. On ne peut y recourir que quand on a le témoignage, sinon d'un contemporain, au moins d'un homme qui n'était pas trop éloigné de l'époque où écrivait le scribe.

B. Une autre explication est celle qui voit dans les doubles formes des Chartes un reflet de ce qui se passait alors dans la langue. — Ou bien l'on veut y trouver a) *la preuve d'une équivalence de sons*; ou bien, et ceci est plus important, b) un *phénomène de transition*.

a) Nous allons discuter la première explication.

M. Gaston Raynaud (p. 63) dit à propos de *or(em)* représenté graphiquement par *or* et *eur* à la fois: „Quant à la notation *or*, elle doit être antérieure à *eur* ou être son équivalent, car dans deux mêmes Chartes nous avons *eur* et *or*. Ex.: maieur, segnor *rc*.“ — De son côté, M. Neumann (p. 45) est du même avis pour le même

sujet (p. 45): „Nous devons, dit-il, réunir les trois premières graphies *or, ur, our*: toutes trois ne représentent aucune différence phonétique, cela nous est prouvé par ce fait, que les mêmes mots se représentent dans les trois graphies.“

Nous ne comprenons pas quant à nous cette explication. — Même en admettant que le scribe ait voulu reproduire un son; pourquoi pour un seul et même mot aurait-il employé trois graphies différentes? Il nous semble plus logique d'y voir une preuve de l'opinion contraire qui est que le scribe voulait reproduire trois choses différentes, parcequ'il est plus difficile de se tromper sur un seul et même mot que sur des mots différents.

b) Nous arrivons enfin à l'explication qui veut voir dans les doubles formes des Chartes un reflet des doubles formes de la langue de Douai (par exemple) au treizième siècle.

C'est le seul objet qui ait une véritable importance. Si on admettait, en effet, l'existence des mêmes caractères et du même degré de „Sprachmischung“ dans nos Chartes et dans la langue vulgaire, on se verrait forcé d'admettre que les Chartes sont les reproductrices du langage parlé, dans le pays où elles étaient écrites.

Nous devons d'abord exposer ce qu'est cette théorie de „Sprachmischung“; nous le ferons d'après le livre où M. Schuchardt, son inventeur, l'a étudiée dans les langues slaves, allemandes et italiennes, qui se mélangent en Autriche.

D'après lui, l'on peut dire, à l'encontre de l'opinion de Max Müller „qu'il n'y a aucune langue mélangée“ — „qu'aucune langue n'est complètement à l'abri du mélange“. — Et ce mélange s'effectue dans tous les degrés de la série linguistique „Sie geht bis zum Maximum wie bis zum Minimum der Sprachverschiedenheit“ (p. 5 Slavo-Deutsches).

Entre les races, où l'on peut démontrer l'existence de croisements physiques, il y a du aussi avoir des croisements linguistiques.“ Si nous arrivons à l'expression politique des peuples, à la nation, M. Schuchardt nous montre l'Autriche où se croisent les éléments magyare, allemand, tchèque, slave et italien et où les langues se fondent les unes dans les autres. — Descendons plus profondément: recherchons ce qui se passe dans les dialectes de ces différentes langues. — M. Schuchardt objecte à ceux qui dressent un arbre généalogique à propos des langues que les branches et les racines de cet arbre seraient réunies les unes aux autres par d'innombrables lignes horizontales, et que par suite cela cesserait d'être un arbre; en d'autres termes que „deux variétés de langage n'ont pu se développer indépendamment et ne s'influencer que quand leur évolution était terminée, mais que la force productrice du changement (Wechselwirkung), qui alors pouvait à peine être appelée *mélange*, a pris naissance lors de leurs divergences.

Notre auteur en tire cette conclusion que, si M. Paul Meyer a insisté sur ce fait qu'il n'y avait pas de limites de dialectes, mais

des limites de phénomènes, pour lui il y voit le mélange, plus ou moins intense ou développé.

Descendons plus bas, nous arrivons aux individus „Chaque individu apprend et modifie sa langue par le contact d'une série d'autres individus“. — Arrivons enfin à l'individu: „Même dans la langue d'un même individu, à l'intérieur de son cerveau, nous trouvons le mélange.“ Ce que H. Paul appelle „Analogiebildungen“ provient de ce mélange.

En résumé, dans la langue de la race, de la nation, des localités, des groupes d'individus ou de l'individu lui-même, nous trouvons le mélange et la théorie de M. Schuchardt vient montrer à la linguistique que les limites établies jusqu'ici sont trop étroites pour contenir les phénomènes et que bientôt devront naître de nouvelles hypothèses.

Nous ne pouvons, dans ce travail spécial, discuter à fond ce problème de la „Sprachmischung“; notre rôle est de l'examiner dans ses rapports avec nos Chartes. — La question peut se diviser ainsi: „1^o Y a-t-il „Sprachmischung“ dans nos documents? — 2^o Ce mélange, s'il existe, provient-il de phénomènes existant dans les dialectes du pays où nos Chartes ont été écrites?

1. *Y a-t-il Sprachmischung dans nos documents?*

A cette question, la majorité des philologues qui se sont occupés des Chartes a répondu oui. — M. Raynaud et Neumann ont vu dans la rencontre de formes d'un même mot un phénomène de transition. — Le premier dit ceci à propos de illor(um) (p. 73): „Nous ne trouvons la forme *lor* que jusqu'à l'année 1283, c'est-à-dire jusqu'à la fin du XIII^e siècle. — A partir de cette époque, *leur* apparaît et la Charte XVII (Avril 1283), dans laquelle les deux formes *lor* et *leur* sont employées parallèlement, peut jusqu'à un certain point servir à fixer la *date de transition* de *or* à *eur*.“ Une citation de M. Neumann montrera que, là où M. Raynaud ne parle que des Chartes, il transporte hardiment la question sur le terrain linguistique. — C'est à propos des notations graphiques *ieu* et *eu* (filius, baillivus) (p. 42): „La graphie *ieu* est encore disséminée, dit-il, et se présente dans une des Chartes les plus modernes. Par contre on rencontre très-souvent *iu*. On doit en conclure que, dans la première moitié du treizième siècle, la plus ancienne génération des Picards encore vivants disait encore *iu* pendant que, chez la plus jeune, il y avait un penchant à dire *ieu*. — Vers le milieu du siècle, vers 1250, les deux prononciations ont pu aller côte à côte pendant un certain temps et s'être confondues et assimilées, de façon que *ieu* est sorti victorieux.“ L'on voit, par cette citation, que M. Neumann est entièrement persuadé que les graphies des Chartes représentent des sons prononcés. — Il dit plus loin: „Il est très-vraisemblable que les poètes et les scribes du Moyen-Age écrivaient les mots français en se guidant sur leur *ouie*“ (p. 46).

M. Schuchardt (Über die Lautgesetze p. 33) semble aussi voir un mélange de langue dans ces doubles formes: „N'est ce pas, dit-il, une remarquable inconséquence des Néo-Grammairiens qu'ils ne veulent pas embrasser dans leur étude les lois phonétiques en elles mêmes, et que cependant ils veulent partout expliquer leurs exceptions? Et aussi qu'ils cherchent à les expliquer par l'action d'associations insaisissables, et qu'à côté delà ils négligent d'autres facteurs, comme la „Sprachmischung“? — Ce système me paraît particulièrement dangereux à appliquer aux dialectes romans, tels qu'ils nous ont été transmis dans les manuscrits du Moyen-Age.“

Il résulte de cette citation que: 1^o M. Schuchardt croit que les manuscrits du Moyen-Age nous ont transmis fidèlement les dialectes romans parlés et que 2^o il voit dans leurs doubles formes une „Sprachmischung“.

Enfin, M. Hermann Suchier est aussi de cet avis. — Nous ne citerons contre cette opinion que M. Adolf Tobler, qui voit dans ces contradictions et ces mélanges une preuve que le scribe n'écrivait pas la langue qu'on parlait.

Pour traiter cette question, il nous faut avant tout faire le tableau des doubles formes que nous trouvons dans nos Chartes. Si nous voulions faire le catalogue des formes différentes du même mot dans deux Chartes, cela aurait deux inconvénients: a) en premier lieu, de tenir trop de place; b) en second lieu, de ne pas prouver grand chose, car, comme nous le dirons plus loin, on ne peut pas être sûr que c'était le même scribe qui écrivait toutes les Chartes, et ensuite, d'une Charte à une autre, l'écriture change, et aussi les formes phonétiques; tandis que, dans une même Charte, on est obligé de croire à une même main et à un même cerveau.

Tableau des doubles formes dans la même Charte.

Charte.	Ligne.	Ligne.
VII.	1 Margrite.	7 Margerite.
XIV.	1 Willaume.	2 Willaumes.
XXI.	22 lor.	39 leur.
XXV.	6 coume.	7 con.
XXVII.	6 al.	8 au.
XXX.	6 volonte.	9 volente.
XXXV.	2 hiretage.	5 iretage.
XXXVIII.	7 eschieuins.	8 escheuins.
XLII.	2 uierpi.	2 werpi.
„	5 ki.	8 qui.
LIV.	1 Gherars.	34 Gerart.
LV.	1 ke.	4 que.
LIX.	1 ke.	6 que.
„	1 e.	4 et.
„	10 disdeuant.	12 deuansdis.
LXIII.	2 doneit.	4 doune.
XCI.	2 deus.	7 dous.

XCIII.	4 maisonciele.	8 maisonsiele.
XCVI.	5 Compigne.	6 Compiègne.
XCVII.	4 jour.	12 jor.
XCIX.	2 Neuelon.	5 Niuelon.

Mais, ce qui est plus surprenant, c'est de voir deux formes différentes d'un même mot dans la même ligne (de la Charte, bien entendu). — Ce phénomène se présente assez souvent, surtout pour la notation de *qui*, *que* à la première ligne.

XXVI.	ki. qi (1)
XL.	q-i. ke.
XLII.	ki. que.
LXX.	ki. que.
LXXVI.	ki. q-i.
LXXXIII.	ki. q-i.
LXXXIV.	ki. q-i.
XC.	ki. que.
XCI.	ki. que.
XCVII.	ki. que.
XCVIII.	ki. que.

Enfin, comme le plus bel exemple de contradiction, nous citerons Charte LXXVII: *quele kele* (*qualis quod illa*) où deux mots commençant par la même lettre en latin sont écrits différemment dans le mot réuni en roman.

M. Suchier dans les „Poésies de Beaumanoir“ (Société des Anciens Textes 2^e V.) a réuni les doubles formes et en a fait une liste. Mais, pour notre théorie, l'évidence se produit, croyons-nous, d'elle-même, et il n'est pas nécessaire de prouver que ces doubles formes écrites ne reproduisent pas de doubles formes dans la langue, car le langage, étant un phénomène naturel, ne peut présenter un tel chaos.

II. Pour la seconde question, nous sommes obligés de faire intervenir le témoignage du patois.

M. Schuchardt, dans la pénétrante analyse qu'il a faite des variétés de la „Sprachmischung“ insiste sur deux principales „eine kulturelle und eine lokale“ (p. 133) c'est-à-dire s'effectuant dans les villages (ou localités) par des voies naturelles. — Nous ne parlons qu'en passant de la première, qui ne pouvait exister que très-peu pendant le Moyen-Age, par suite de l'isolement où chacun se trouvait et de l'ignorance presque générale. — Aujourd'hui par exemple comme le remarque M. Schuchardt (*Slawo-Deutsches* p. 81) „l'immixtion d'une langue savante (Kultursprache), comme cela se présente pour le français en Allemagne, a pour cause l'affectation et le raffinement.“ — Il ne nous est pas nécessaire, croyons nous, de prouver qu'à Douai au Moyen-Age, il ne devait guère y avoir d'affectation ni de raffinement.

La seconde variété de mélange à laquelle nous arrivons en ce moment peut se caractériser par cette phrase populaire italienne

„lingua del cuore, lingua del pane“; par exemple, les slaves en Autriche doivent apprendre l'allemand pour exercer un métier ou occuper un emploi, mais ils conservent leur langue nationale. Ce phénomène est aussi inadmissible que le précédent pour le dialecte de Douai au Moyen-Age, où très-peu de personnes avaient besoin de savoir le français.

Ces deux facteurs écartés, reste le facteur linguistique, et nous devons nous demander :

a) S'il y avait Sprachmischung, dans le dialecte de Douai et ceux des environs?

b) S'il était aussi considérable que le „mélange des formes“ l'est dans nos Chartes?

Nous allons être forcés d'avoir recours au patois, pour en induire ce qui devait se passer. — Nous devons poser comme axiome : Plus le langage appartient à une classe instruite et compliquée, plus il contient d'éléments de mélange, soit de plusieurs langues étrangères, soit de divers éléments analogiques, qui ne se rencontrent pas dans les langues simples; plus il descend dans les basses classes, plus il est simple. — Voyons la Sprachmischung ayant pour cause l'instruction. Pour les paysans, elle n'a pas eu de grands effets, et par suite cela devait être encore plus restreint au Moyen-Age, à moins de supposer que les paysans étaient plus instruits au Moyen-Age qu'à notre époque, ce qui nous paraît difficile à soutenir historiquement.

De plus, les rapports étant moins fréquents qu'aujourd'hui de village à village et d'homme à homme, le mélange devait moins s'opérer. — Aujourd'hui dans les villages, la „lingua del pane“ s'est introduite et son représentant est l'Instituteur. Si l'on veut voir une „Sprachmischung“ au Moyen-Age, il faut la considérer dans une ville comme Douai, par exemple. — Et encore, on devait (ceci est une hypothèse) y aller des villages encore moins souvent qu'aujourd'hui, où on y va en moyenne une fois par semaine. — Les paysans s'y rendaient pour des contrats et une fois par an à la foire de la St-Rémy, et les rapports entre bourgeois et paysans devaient être très-rare, car l'écart qu'il y a entre ces deux castes était plus grand alors qu'aujourd'hui. — On voit que, même s'il y avait Sprachmischung, cela ne devait être qu'à l'état embryonnaire.

b) Mais cette „Sprachmischung“ existe-t-elle à un degré si grand dans le patois moderne? Nous ne pouvons traiter cette question complètement, car elle nous éloignerait d'abord de notre sujet, et ensuite par la raison que l'on n'a pu encore l'étudier sur le langage vivant dans toute sa complexité, car M. Schuchardt n'a fait qu'indiquer comment cette étude devait se faire. Cependant nous nous bornerons à exposer ce que nous avons pu observer sur cette question dans les villages du Nord de la France.

Dans un village la population se divise en deux parties : les vieux et les jeunes, qui ont un parler différent. — Quand on interroge les jeunes, ils vous citent le mot tel qu'il se prononce et

parfois aussi, ils vous indiquent la façon dont les vieux du village traitent ce même mot, et cela en s'en moquant le plus souvent. Il ne faudrait pas conclure de ce fait qu'il y a deux dialectes dans un village. Les deux formes ne sont que des degrés dans l'évolution du son.

C'est précisément la conscience (le *conscious will* de Whitney) que les jeunes paysans ont des formes vieilles qui nous empêcheraient, même si nous ne l'avions pas observé maintes fois, de croire au mélange de ces formes avec les leurs propres. Examinons en effet pourquoi consciemment ils feraient ce mélange.

Dans leur estime le français, la langue littéraire et administrative (*lingua del pane*) vient en premier lieu et ils l'emploient dans un but conscient. — En second lieu vient leur patois (*lingua del cuore*) qu'ils parlent entre eux : mais cette fois c'est un produit de leur organisme, quelque chose d'inconscient (*blind wirkend*). La langue des vieux et celle des villages voisins vient en dernier et comme sujet de moquerie. Ils ont cette opinion instinctive que leur patois vaut mieux que celui de leur père. La discussion repose sur ce dilemme : les paysans ont conscience des formes vieilles de leur patois, et il les méprisent : donc ce mélange de formes ne pourrait exister que s'ils n'avaient pas conscience de leur différence.¹ C'est donc la conscience qui les empêche de mélanger leur langue avec celle de leurs pères : l'étude du français, étant chose artificielle, demande au contraire à être faite consciemment.

Il en résulte que la théorie de M. Neumann : „qu'il y a eu un moment où, pour le son *ieu* par exemple, et le son *iu*, s'est opéré entre les deux générations de Picards du milieu du treizième siècle une sorte de balancement entre les deux formes et qu'enfin la dernière l'a emporté“ ; cette théorie, disons-nous, est inacceptable. Il est certain que, ni les uns ni les autres, nous ne pouvons être certains de ce qui s'est passé à cette époque, mais si l'on induit du patois à ce qui a du avoir lieu (avec cette restriction que le mélange ne devait presque pas exister au treizième siècle) auparavant, nous croyons être plus près qu'eux de la vérité relative. — De plus, leur théorie est, nous semble-t-il, en contradiction avec ce que nous pouvons préjuger de l'évolution d'un son. — Si nous en envisageons le côté „mécanique“ nous ne pouvons pas concevoir ce balancement de formes. — Entre le premier et le dernier stade, il doit se trouver un intermédiaire. — Si nous observions le développement d'un son avec une grande attention, nous saisirions cette forme, que nous devons admettre en attendant.

En résumé, sans prétendre que la „*Sprachmischung*“ n'existe pas dans les patois, nous affirmons deux choses : En premier lieu que c'est là qu'elle doit se trouver en moindre quantité et en second lieu que si elle existe, elle fait partie de ces phénomènes que la science linguistique ne peut encore discerner.

¹ Et de même pour la langue des villages voisins.

Nos manœuvres sur ce terrain de la „Sprachmischung“ nous amènent forcément à traiter la question de „l'infaillibilité des lois phonétiques“ qui agite tant l'Allemagne savante depuis quelques années.

La groupe des „Junggrammatiker“ s'occupe en effet dans l'ensemble de ses théories des dialectes et soutient que „les lois phonétiques s'exercent sans exception à l'intérieur du même dialecte“. On peut faire, avec l'aide de la „Sprachmischung“ deux objections. En premier lieu, que le dialecte n'existant pas, n'ayant pas de limite précise, et que les phénomènes, qui devaient le composer, étant soumis au mélange, il est difficile de reconnaître le terrain sur lequel agirait cette loi. — En second lieu, le mélange existant partout, même dans l'individu, un même mot peut avoir deux formes: il faut donc qu'il ait exception, ou du moins que là s'opère le croisement de deux lois. Cette dernière explication est possible mais que devient alors cette formule hautaine, si l'on est obligé d'avouer que la loi n'est bonne que dans une circonstance et un milieu donnés. Il y a, croyons-nous, un malentendu dans cette question.

Parle-t-on des lois, telles qu'elles sont établies à l'heure qu'il est, notamment dans la Philologie Romane, et veut-on leur attribuer l'infaillibilité? M. Schuchardt a montré dans son ouvrage (Über die Lautgesetze) combien l'on se trompait. „Si un naturaliste, dit-il, entendait parler pour la première fois de la rigueur inflexible des lois phonétiques, il penserait de suite à des lois s'exerçant partout et toujours de la même façon. Pourquoi l'évolution d'un son ne suit elle pas au moins en général la même direction, de façon que par exemple après la tenue vienne la media, après la diphtongue la monophthongue, et non inversement“ (p. 9) et il ajoute „Les lois phonétiques, en ce qui concerne leur extension, sont changeantes et accidentelles.“ Et, en effet, la partie est belle ici pour les adversaires de la „Neue Grammatik“ qui peuvent montrer partout des contradictions aux lois établies. Mais quand les Néo-Grammairiens répliquent: „Ce n'est pas qu'en fait, pour une raison ou pour une autre, les lois phonétiques n'aient pas d'exceptions, mais elles n'en peuvent avoir aucune d'après la nature des choses“, ils caractérisent ainsi parfaitement les deux genres de lois.

Pour établir en effet des lois scientifiques, on est parti de la constatation des phénomènes, c'est-à-dire forcément d'une idée relative, et l'on a procédé ainsi partout. Quand on a eu beaucoup de phénomènes présentant une similitude, on les a englobés dans une loi; mais plus on avance, plus on voit que cette loi ne peut expliquer un certain nombre d'autres faits; les exceptions paraissent de plus en plus nombreuses et font, pour ainsi dire, „craquer“ l'enveloppe que l'on remplace alors par une autre loi plus large. — C'est là l'histoire de la marche de la science. — On cherche cette loi qui embrassera tout; c'est en un mot la „recherche de l'absolu“, ce qui peut-être est chercher ce qu'on appelle en mathé-

matique une asymptote. — Si on trouvait cependant cette loi, c'est alors, mais seulement alors, que les Néo-Grammairiens pourraient lui appliquer leur formule trop hardie et hautaine pour les lois actuelles.

M. Schuchardt craignait que ces principes de lois absolues ne fussent nuisibles à l'étude des textes du Moyen-Age „tels que nous les ont transmis les manuscrits parcequ'on négligeait des facteurs comme la Sprachmischung.

Tout en admettant la Sprachmischung, nous n'avons pu la croire capable d'expliquer le chaos des doubles formes que nous trouvons dans nos Chartes, explication que n'ont pu fournir les autres suppositions que nous avons analysées et discutées plus haut.

D'où proviennent alors ces doubles formes?

Nous avons suivi dans la première partie de cette étude la méthode de l'observation. Nous avons „observé“ ce qui se présentait dans les Chartes et le phénomène des „doubles formes“ nous a sauté aux yeux. — Nous avons expliqué en quoi il consistait, nous avons dressé le tableau des doubles formes, et, après avoir examiné toutes les explications que différents auteurs en ont données, nous les avons toutes trouvées défectueuses, parcequ'elles voulaient voir dans les Chartes „des reproductrices fidèles du langage vulgaire, comme le dit M. Raynaud, et que le langage vulgaire ne présente pas des doubles formes avec une aussi grande abondance et incohérence que les Chartes.

Le lexique va enfin nous indiquer si les termes transcrits dans nos Chartes sont vulgaires et s'ils appartiennent au territoire de Douai. Cette expérience en effet sera plus probante que les autres, car, en présence du changement perpétuel des sons, les dénominations des mots patois restent inébranlables, surtout quand elles s'appliquent à un objet, qui n'a pas son équivalent dans un autre territoire.

Exemple:

Semencies — est partout remplacé par le mot: *s'mér. seumé.*

fiis — a disparu: sauf dans la forme *fyeu* qui ne s'emploie que dans le sens de: „mon ami“. Dans le sens d'enfant, *fiis* est remplacé par le mot: garçon (*garxéon*).

avestit: a conservé le même sens: *récolte sur pied.*

despoullie: on dit encore que les champs sont dépouillés, quand on a fait la moisson.

procaïne remplacé par *ki v₂n.*

Burelier „ *gòrlyé.*

vièrgiet „ *patür, garden.*

Manieur „ *kax' mané* (chercheur de manées) „*kaxeu*“.

ailleurs „ *lava et òlèrwar* (autre part).

Bachelette existe encore dans l'expression: *xé tun vrè garxon baxlèt.*

Pêcheur n'existe pas, mais *pichonyé.*

Ponceau existe: *ponxéo* (petit pont).

linge n'existe pas: on dit *lenxeu* (linceolum).

Muid a disparu: il est remplacé par *razièr'* et *estorik* (hectolitre).

Occasion „ „ „ „ *donn' bel'*.

Kapel: n'est pas usité dans le sens religieux: il n'existe qu'avec l'acception de cabaret.

toik— remplacé par *assné* (asséner).

assené . . n'a pas le sens de nos Chartes: *assigné*.

Trémois. Si l'opinion de M. Joret¹ (que *trànén'*, qq. f. *trémen*, vient d'un dérivé *tremes(a)na*) est juste, le dérivé a perdu le sens qu'avait *trémois*. On ne dit plus: du blé *trémois*. Cela est remplacé par des qualificatifs, tels que: „blé *Nôé*, blé *mako*, blé *blen'*“ (commun comme incarnat).

peine. On dit: avoir *dè rüz'*.

fillastre. „ *byò garxéon*.

Madame. On dit: *eum' fenn'* (ma femme) dans ce sens. Le mot *madame* ne s'emploie plus que pour les monnaies (anglaises) et pour s'exclamer: *madémé*, *madémunpéu*.

détere débiteur n'existe pas: on dit: *i m' do*.

Ainsi, il ne se trouve que quatre mots qui correspondent au patois dans nos chartes. — Nous n'avons cependant pris que des mots qui nous paraissaient populaires: nous aurions eu en effet trop beau jeu si nous avions voulu nous en prendre aux formules et aux mots savants.

Mais si les mots, pris séparément, ne sont pas de la langue vulgaire dans nos Chartes, il y a plus, et c'est l'indice de l'origine savante de ces monuments: „ils ne subissent pas dans la phrase les transformations dûes à ce qu'on a appelé: „*la phonétique syntactique*“.

On ne peut pas en effet admettre qu'au treizième siècle les mots ne subissent pas l'influence du milieu où ils étaient placés, qu'ils n'offraient pas ces phénomènes de „Pathologie linguistique“ dont parle Littré. — Comme le dit M. Schuchardt (*Romania* III 3) „les langues littéraires n'admettent et n'expriment les modifications de ce genre qu'avec une grande réserve, tandis que les patois les favorisent généralement.“

Nous allons maintenant résumer notre Critique: on voit ce qui en est de la „fidélité absolue“ avec laquelle les Chartes reproduisent le langage vulgaire. — Outre l'incertitude de leur graphie, les mots qu'elles emploient appartiennent généralement à une langue littéraire; quand ils sont populaires, ils ne sont encore que le produit d'un patois composite, né dans un centre; ils ne répondent pas pour leur signification au sens moderne des mots patois, et, dans leur liaison, ils demeurent rebelles, comme des mots littéraires qu'ils sont, aux lois de la Phonétique syntactique.

¹ Mémoire de la société de Linguistique. T. V p. 224.

Mais il est un fait, qui, s'il pouvait être prouvé complètement, ôterait aux Chartes presque toute leur valeur au point de vue populaire. Il s'agit de savoir si elles étaient comprises.

M. Raynaud, lui, le croit, car il dit ceci: „Les Chartes sont écrites *dans un but d'utilité pratique*.“

Pour résoudre cette question, nous allons passer du connu à l'inconnu; c'est-à-dire de ce qui existe aujourd'hui à ce qui pouvait exister hier. — Nous posons en effet ce dilemme: „si les paysans modernes comprennent les contrats de notaire, il n'est pas téméraire de conclure que leurs ancêtres du treizième siècle en faisaient autant“.

Prenons donc un spécimen de contrat passé dans un village de notre région à notre époque:

„Par devant Me un tel notaire à X, soussigné, ont comparu:

Monsieur Y., célibataire, majeur, cultivateur, demeurant à T . . agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme mandataire de Madame Z., aux termes de la procuration qu'elle lui a donnée suivant acte reçu en minute —.“

„Lesquels ont, par ces présentes, vendu, cédé et abandonné avec garantie solidaire entre eux contre tous troubles, dettes, évictions, hypothèque et empêchements quelconques à MM. F . . propriétaires, demeurant à V . . conjoints et indivis.“

Nous pouvons, de suite, admettre presque sans démonstration qu'un paysan ne comprendra rien à ces formules, qui demeurent même lettre morte pour les gens cultivés, qui n'ont pas fait leur droit. Cette phrase: „ayant tant en son nom . . 2c.“ est inintelligible pour lui, car „tant . . en . . qu' . .“ est une locution qui n'a jamais été usitée à la campagne, de plus: dans ce sens „nom“ a une acception qui lui est inconnue; enfin même observation pour: „mandataire“.

Bien plus: la désignation de territoire est rédigée de telle sorte dans les actes notariés que le paysan arrive à n'y plus reconnaître les champs sur lesquels il passe tous les jours.

„Territoire de X***. Quarante-quatre ares, trente centiares de labours repris au cadastre, section A n 5 tenant du levant à B . ., du midi à C, du couchant et du nord à D.

Pour le paysan, en effet, ce champ est celui d'un tel, ou les Cinq Bonniers, ou les Haut-Colzas. — Il faut ajouter cependant que souvent les actes mentionnent les lieux dits, mais c'est encore une preuve de plus qu'on a la conscience que le paysan ne comprend rien aux actes, puisqu'on est obligé de faire cette concession à la compréhension populaire.

Qu'arrive-t-il, en présence de ces faits? Le paysan va chez le notaire avec une certaine répugnance; mais on lui a dit que c'était plus sûr. A la question suivante du notaire: „Eh bien, comment allons nous faire l'acte?“ il répond, neuf fois sur dix: „Aussi

bien, c'est les mêmes conditions d'habitude?" et il ne se préoccupe pas plus que cela de la formule du contrat.

Sans nous arrêter, ce qui ne serait pas ici à sa place, à cet écart immense qui s'établit entre les ruraux et les citadins qui ont fait la loi, nous renverrons ceux qui s'intéressent à ces questions de vie sociale à l'illustre auteur des „Paysans“. — Au point de vue linguistique, cependant, nous pouvons dire que si le sens des contrats échappe aux paysans, c'est qu'ils sont rédigés dans une langue incompréhensible pour eux. — Il faut aller dans les cabarets, où les paysans traitent leurs affaires les coudes sur la table en face de leur chope, pour entendre le langage qu'ils emploient pour leur „marchés“, langue toute différente de la langue légale.¹

Quoique les paysans préfèrent aller chez le notaire à lui écrire directement, nous avons pu recueillir quelques lettres. — Mais leurs auteurs sont des paysans demi-lettrés ou des employés ayant reçu de l'instruction. Une seule est caractéristique et vaut la peine d'être transcrite ici.

„Monsieur . . .

Je me permets de vous faire parvenir mon honorable par laquelle que je vous félicite de la manière que moi et mon oncle ont été recus :

Mais moi je regrette avec degout la grande mesintelligence de la part de Monsieur *** qu'il voulez dire qu'on avaient plus besoin de venir mais bref a cela.

Voici toutes les dispositions de Monsieur *** [le prédécesseur du notaire actuel].

Il y a pour chacun un tant; il y a 1,30 fr. pour droit de succession il y a pour chacun dix francs provenant de l'usufruit de terrain a G*** est si vous connoissez encor quelque chose venez me le dire. Vous meme, vous avez dit, meme que vous avez trouvez 1^o 400 terre 2^o dix cents terre et en derniere lieue 13 cents ainsi comme mon oncle disoit il ne manquait plus que cinq cents pour 1800. Maintenant pourquoi depuis quatre ans que nous avon plus rien touchés, n'a t'on nous pas conduit comme des bœuf à l'abattoir sans en recevoir un mot d'ecrit, une supposition au lieux l'argent se serait des terres des maison des bois on aurait dit voila une maison pour vous. 4 ou 600 Cents pour un autre, a un troisième une forêt sans en obtenir des papier la Chose est trop ridicule pour en croire je n'ai jamais eu le bonheur de parvenir de faire mes etudes, mais ceci est impossible a croire ni applicable a aucune article de la loi. Cela a trop d'erreur.

Maintenant je vous demande une copie du testament ou bien un billet comme quoi le nommé *** a ete heritiers comme les autres branches de le famille de la succession de *** dite la veuve *** mais 72 francs je suis pas si riche en ce moment. Une reponse s'il vous plait.

en vous saluant tres cordialement
votre serviteur.“

¹ Peut-être pourrait-on avoir cette langue écrite dans les pays où les paysans font des contrats entre eux.

Notons d'abord qu'une lettre comme cela venant d'un paysan est très rare. Mais, même en admettant que ce fait se produise souvent, ne voit-on pas dans cette lettre, sinon la forme, du moins la pensée qui animerait un paysan dans une circonstance analogue. Et, en ce qui nous intéresse, que l'on compare les termes employés par ce paysan pour désigner les localités. Il n'emploie pas (parce qu'il ne les connaît pas) les termes légaux, comme dans l'acte précédemment cité: (ares, centiares, cadastre). N'oublions pas de plus que le notaire parle un tout autre langage que le langage légal à ses clients de la campagne. — A peine si nous voyons ici deux termes savants: „usufruit et testament (encore écrit testament).

Ceci posé, si l'on veut bien admettre que l'intelligence des paysans du treizième siècle était égale¹ à celle de leur descendants, on en conclura qu'ils ne devaient pas plus qu'eux comprendre ces contrats qu'on rédigeait à leur intention.

Nous allons prendre pour exemple la Charte XXXVI: Il s'agit d'un prêt que Guillaume le Chanteleur a fait à Baudouin le Goualier.

Prenons un paysan de Dechy, de Quincy ou d'Esquerchin au treizième siècle, qu'y pouvait-il comprendre? Peut-être ceci: „ki maint dehors le porte — doit et a encouvent dis livres de paresis — et veut et otrie cil meismes Bauduins. — Boire et mengnier, prendre a lui et au sien.“ On le voit: dans le doute, nous avons fait la part belle à l'intelligence du dit paysan.

Mais, tout ce qui est formule, alors comme aujourd'hui, ne devait être connu que du scribe; car son métier consistait à retenir dans sa mémoire toutes les locutions de droit et à les appliquer aux actes. — On peut dire, entre parenthèses, que presque toute la science du Moyen-Age consistait à avoir beaucoup de mémoire. — Dans cet ordre de formules se trouvent: „Sacent tout cil ki ces letres veront et oront — uendre et despendre — ai-iou renoncié à tous preuelieges de crois que iou aie ne que ie poroie auoir, a toutes bares, a toutes lettres ki sunt ne ki poront estre empetrées, otinies ne deunees“. — Les paysans d'alors ne devaient pas plus comprendre: „de par l'apostoile ne de par legat“ que ceux d'aujourd'hui ne connaissent telle loi de Germinal. Ajoutons encore: „et tout ensi com il est ci deuant deuiset.“ „A ces couuenences furent com“. La date elle-même ne devait jamais être formulée ainsi: „cou fu fait en lan del incarnation nostre signeur mil et deus cens et cinquante quatre“. Enfin le mot *Cirographe* devait leur être aussi étranger que le mot „Contrat chirographaire“ à nos paysans d'aujourd'hui.

Le *but d'utilité pratique*, dont parle M. Raynaud, n'était pas atteint par les Chartes, parceque, étant écrites dans une langue in-

¹ Sinon inférieure. Il faudrait cependant en finir avec cette exaltation du Moyen-Age.

intelligible pour le paysan, il n'en comprenait pas le sens. Tout au plus pouvons nous admettre que le scribe leur en expliquait le sens, „parlant en leur patois“.

III. Conclusion.

Nous venons de noter les inconvénients qu'offre l'emploi des Chartes à ceux qui veulent y voir, comme M. Raynaud, Neumann et d'Herbomez la source *unique* de l'étude des dialectes du Moyen-Age. — Mais faut-il en conclure qu'il faille renoncer à tout espoir d'en tirer parti?

Il n'est pour nous qu'un moyen de les utiliser, c'est de les contrôler par le patois, comme le dit notre épigraphe: on arrive ainsi à des résultats que nous allons indiquer:

En prenant, en effet, chaque mot des Chartes, nous allons le comparer à son représentant dans le patois moderne. Il n'est, sans doute, pas absolument certain que l'on ait ainsi le même son qu'au treizième siècle, mais ce n'est pas dépasser les bornes de l'induction permise que de supposer qu'il y a persistance de quelque élément du son primitif dans le mot patois. — Dans tous les cas, tandis que le mot des Chartes est soumis à toutes les conditions défavorables que nous avons développées plus haut, le mot patois est aussi certain que peut l'être une observation directe des sens.

En second lieu, ce contrôle va nous forcer de changer la méthode précédemment employée pour le genre d'étude dont nous nous occupons. — On a blâmé généralement M. G. Raynaud d'avoir, à l'imitation de M. Paris dans son „Alexis“, employé la „méthode ascendante“, c'est-à-dire d'être parti du dialecte des Chartes pour aller jusqu'au latin. M. Paris (*Romania* VI 614) dit à ce propos: „Pour cette besogne la méthode descendante qui part du latin est plus claire, plus simple et plus sûre que la méthode ascendante, et c'est celle que je voudrais voir appliquée par les émules qu'aura sans doute M. Raynaud.“ Ce désir a été satisfait, car M. d'Herbomez a pris la méthode descendante. — Il est certain, en effet, que le latin vulgaire, établi par la comparaison de tous les „monuments écrits“ des dialectes romans, est une base plus sûre que de simples chartes non contrôlées.

Mais, si sûre que paraisse à tous les Romanistes cette base, nous lui en préférons une autre: c'est le *Patois*.

En effet, si au lieu de conjectures tirées des textes, conjectures qui, au lieu d'être rapportées légitimement aux textes eux-mêmes, sont appliquées, inconsciemment peut-être, aux dialectes parlés que l'on ne connaît pas; si, disons-nous, on était parti d'une étude physiologique de l'organisme buccal moderne et des lois qui le régissent (cf. Coudereau, *Bulletin de la Société d'Anthropologie*); on aurait pu alors, partant d'un point connu, en déduire par comparaison le langage ancien, en se servant des textes comme points de repère.— Mais, malheureusement, ce travail n'est pas encore commencé; et nous nous servons encore du latin vulgaire, quoique, nous le répétons, ce ne soit qu'un latin vulgaire de textes.

Donc notre étude partira du patois, la seule chose que nous puissions observer directement. — A ce propos nous pouvons faire observer que la plupart des sciences se divisent en deux parties : l'une qui tombe sous l'observation directe des sens et le contrôle expérimental, l'autre qui leur échappe. — De la première seule on peut légitimement induire ; Laplace, par exemple, de son observation sur les mouvements des sphères a induit le système des Planètes, Darwin des expériences des éleveurs anglais a induit les lois qui ont présidé à la formation des êtres animés. — Quant à la seconde partie, que nous pouvons de suite appeler „*Histoire*“ c'est à dire en quelque sorte, le souvenir ou la tradition de ce qui n'est plus sous nos yeux, elle ne peut servir que d'apport et de *constatation*. — Or, pour conclure, dans notre étude, nous avons ce qui tombe sous l'observation directe : le *patois* ; et ce qui lui échappe : *les Chartes*.

Nous allons donc procéder de la façon suivante ; nous dresserons une échelle, pour ainsi dire, qui ira du patois aux Chartes, c'est-à-dire du dix-neuvième au treizième siècle. — Nous y placerons quelques échelons intermédiaires, qui sont, pour le dix-huitième siècle : les Chansons de Brûle-Maison (1679—1740) et pour le seizième : le livre de Charles Bovel en ce qui touche les patois du Nord. — Ceci cependant n'est qu'une précaution : il ne faut pas en effet attacher beaucoup d'importance à ces textes, qui valent encore moins que les chartes, car ils auraient encore plus besoin qu'elles d'être contrôlés ; on les utilisera quand ils seront d'accord avec le patois, sinon on les passera sous silence.

Cet emploi du patois, comme moyen de contrôle, bien qu'indiqué par M. Gaston Paris (cf. épigraphe), n'a pas encore été pratiqué. Cependant M. Raynaud l'a fait 4 fois. M. Paul Meyer (Romania XI 145) dit que M. Raynaud „compare le patois français“. Il serait plus juste de dire, comme nous croyons l'avoir prouvé, qu'il compare le texte picard au texte français. — M. d'Herbomez de son côté l'a employé 7 fois. — Mais on peut voir par le passage suivant quel cas il en faisait : c'est à propos de l'identité des sons *en* et *an* à Tournay au treizième siècle ; il dit : „Il est vrai que le patois moderne, qui se tient encore assez près du langage de nos chartes (Habemus confitentem 2c.), affectionne le son *in* et termine par exemple tous les adverbess en *mint*. Mais l'objection qu'en s'appuyant sur ce fait on pourrait opposer à notre conclusion, ne tient pas en présence de la confusion constante de *en* et *an*, et du passage si fréquent de *en* latin à *an*, si rare au contraire de *an* latin à *en* dans nos Chartes.“

Nous ne discuterons pas ici l'assertion philologique de M. d'Herbomez ; nous n'insisterons que sur son procédé de critique : il croit d'abord que les Chartes représentent le langage de Tournai au treizième siècle, et il préfère ensuite leur témoignage à celui du patois, ce qui est précisément le contraire de notre conclusion.

Après avoir indiqué la méthode, nous allons indiquer les

moyens que nous avons employés pour recueillir le patois. En premier lieu, les sources où nous l'avons puisé :

Les Chartes venant de Douai; nous avons d'abord voulu étudier le patois de cette ville, mais nous nous sommes aperçus qu'il s'était retiré dans les villages des environs, nous l'y avons suivi.

Ces villages sont :

Vitry (2. 837 hab.). C'est un village agricole; cependant il y a quelques fabriques et le chemin de fer y passe. — Le patois y est plus vivace qu'à Corbehem (Les gens de ce dernier village se moquent du patois de Vitry, ce qui en est un indice certain.). Nous sommes redevables à M. Gilliéron, le premier et le seul savant en France qui se soit occupé scientifiquement des patois, de tous les renseignements sur ce village.

Corbehem (Con. Vitry. 850 h.) korben en patois. Le patois s'y paralyse à cause des étrangers (ouvriers et employés des fabriques).

Dechy (2021 h.). Con Douai Sud. — Sur le territoire de cette commune, il y a deux fabriques de sucre, et le village est dans le district houillier. En patois, cela se prononce D'xi. Il existe à propos de ce village un jeu de mots connu dans toute la contrée. On demande: konbyen „ki a dxi a Dòé?“ On répond en croyant qu'il s'agit du mot ici ou ci, de l'endroit où l'on se trouve, tandis qu'il n'est question que de notre village. — Ce calembour, très-ancien, nous renseigne sur la prononciation du mot Dechy.

Esquerchin (684 h. Nord. Arr. Douai. Con Douai) ainsi désigné sur la carte d'Etat-Major, se prononce ékröxen. — Une rue de Douai s'appelle: rue d'Ecrechin. — Ce village est agricole et ses habitants vont à Douai seulement le samedi et le jeudi, pour le marché.

Cuincy-Prévoit (Nord. Arr.† et Con Douai. 4 Kil. de Douai, 1268 h.) se trouve dans les mêmes conditions.

Flines (Lez - Raches. Arr.† Douai. 314 h. Con Douai). Célèbre dans la contrée par un petit lac, qu'on nomme „Mer de Flines“. Ce village, pauvre aujourd'hui, riche il y a quelques années par la fabrication du sucre, est agricole: on y cultive et prépare le lin. On possède un Cartulaire de l'abbaye qui s'y trouve. Brûle-Maison en parle:

„9^e recueil.

Où vogue notre bâtiment
D'un grand marais prend le chemin
Dans la plaine chemine
Pour faire tourner les moulins
De ces dames de Flines.

Brûle-Maison, comme cela lui arrive souvent, n'est pas fidèle au patois. Flines se dit: Flenn' en patois.

Douai (26. 172 h.) le centre de la contrée, est une ville morte où il se conserve plus de patois qu'à Lille; sauf la Faculté des

Lettres¹, le tribunal et la Caserne d'Artillerie, qui alimentent son commerce, tout est presque resté dans son ancien état. C'est bien la ville de l'„*absolu*“ comme l'a décrite Balzac. — Nous avons choisi Douai, parcequ'il se trouve au cœur même de la Flandre Wallonne. — Nous avons parfois utilisé à ce propos le livre de de Christet.

En ce qui concerne les voyelles et les consonnes dans notre notation nous suivrons la méthode que donne M. Paul Meyer (Revue critique 1^e vol. p. 354): „la plupart du temps, dit-il, on se sert de l'orthographe française, c'est-à-dire qu'on donne aux lettres la valeur qu'elles ont dans notre prononciation, méthode qui est bonne pour les patois de la langue d'oïl.“ Nous n'avons employé de signes particuliers que pour certains sons qui n'avaient pas d'équivalent en français.

tx par exemple qui est une prononciation particulière du *c+y*.
g a le son dur. — *j* le son doux (gamin — jambe).

x représente *ch*.. (cheval).

w n'a pas le son du *w* français, mais le son *ou* (ouest).
w = le même son devant *ü*. — *y* indique le yot.

Pour résumer notre Conclusion nous pouvons dire qu'après l'examen des Chartes fait dans les deux premières parties, nous nous sommes décidés à les contrôler par le patois. Ce contrôle a le défaut ici de ne pas nous permettre de développer les caractères patois autant que nous le voudrions, liés que nous sommes par les mots des Chartes. — Mais cette thèse n'est qu'un travail négatif, en ce sens que nous voulons y montrer surtout le peu de secours que peuvent donner les Chartes à un travail linguistique. — Il est certain en effet que, dans un travail positif sur les patois du Nord, les Chartes auraient une place encore moindre que celle qu'elles occupent ici, mais, nous le répétons, nous n'avons voulu montrer que ce qu'on pouvait malgré tout tirer encore au point de vue linguistique de ce genre de document.

Contrôle des Chartes.

Il n'y a pas encore de classification bien nette des différentes catégories de sons: on ne pourrait en effet en établir une sérieuse, qu'en suivant la méthode de M. Coudereau (cf. Bulletin de la société d'Anthropologie) qui localise les différents sons dans différentes parties de bouche et qui les désigne par leur lieu d'origine. En attendant, nous prendrons la même classification que M. d'Herbomez.

Voyelles.

A. 1. A libre tonique.

Pour tous les mots qui vont se présenter, nous allons employer la méthode suivante 1^o examiner le mot patois (P), puis ce qui se

¹ Elle a été en 1888 transférée à Lille: la ville de Douai devra à cette mesure „la mort sans phrases“.

trouve dans les patois du pays wallon, 2^o ce que nous donnent les textes (de Brûle-Maison ou de Bovel) T, 3^o enfin les Chartes (C.).

Enfin, pour les Chartes, nous désignerons le numéro d'ordre de la charte en chiffre romain et la ligne par un chiffre arabe. F signifie Flines. — De (Dechy). — Do (Douai). — Co (Corbehem). — E (Esquerchin). — Cu (Cuincy). — V (Vitry).

LV. Blatum ou ablatum.

P. *blé* (F), *bleu* (De), *blé* (Do), *blé* (Co), *blé* (E).

T. Brûle-Maison = *blé* et *bled*.

C. *blet* (II 10, XLV 31); *bleit* (XXI 7, 20—19); *blé* (XLVI) 6.

Natale. P. *Noeu* (F), *Noel* (De), *Noé* (V), *Noé* (Co), *Noé* (E).

T. Au seizième siècle, on trouve dans Bovel (p. 70). „*Noel* sicut nos loquimur Belgae: *Nauel*. Parrhisii dicunt: *Noel*. Ambiani: *Noe*. Samarobrini: *Nauel*.“ Cet u ou ce v se retrouvent dans nos Chartes.

C. *Noel* (LIII 10); *Noel* (VI 9). Pour savoir si, dans nos Chartes, c'est un u ou un v qui se trouve dans le mot *Noel*, le patois ne nous aide pas, car l'u ou le v ont disparu. Mais le Wallon: Navé, ainsi que Bovel, tendraient à faire croire que c'est un v.

Are.

LV. Adcaptare.

P. *Akaté* (E), *akataué* (F), *akateu* (De), *akaté* (V), *akaté* (Do).

T. Bovel nous donne = *achater* vel *aquester*.

C. *racater* (XIII 15).

Le tableau des résultats de l'a tonique libre est le suivant:

	E	F	Deu	Do	V	Co.
a	é	eu-é	eu-é	é	é	é.
are	é	aué	eu	é	é	é.

Pourquoi voyons nous cette différence dans les résultats? C'est qu'il s'agit ici d'une question de phonétique syntactique. A était suivi d'une consonne (Nat — Blat — ar), qui a résisté plus ou moins longtemps suivant les mots devant lesquels elle était placée. Dans ablatum, nous trouvons qu'au 18^e siècle Brûle-Maison écrivait: *bled*. On trouve encore des gens qui s'appellent: *Dubleit* ou *Lebled*. De même, pour Natale, ou l'é se prononçait au seizième siècle d'après Bovel. De même enfin pour les infinitifs en *are*. Nous avons trouvé sur une vieille assiette, datant du commencement du siècle, un rébus où le mot compter est représenté par le dessin suivant: comp (ici une Mappemonde) c a d la terre. Il en résulte que l'on devait prononcer: *comptère*.

Cette consonne tombe suivant les circonstances et les lieux: l'a a suivant ces variations un destin différent: quand il y a peu de temps que la consonne est tombée, l'é(a) conserve sa valeur; quand cela date de plus longtemps, il se change en eu, aué etc. comme à Dechy et à Flines.

2. A précédé d'un phénomène lingual.

LV. Mand(u)care.

(p). *manjé* (Co), *ménjé* (V), *mié* (De).T. Brûle-Maison = *mengé* — *mié* (4^e recueil). Bovel (p. 67).Inter Belgas: *menier*.c) *maingnier* (XXVIII 5), *mengnier* (XXVI 6). Cette forme *m'nyé* et *mié* pourrait venir, d'après M. W. Meyer d'un verbe **Man-n'care*.

LV. Calceare.

p) *koxé* (E), *koxyeu'* (F), *koxé* (De), *koxé* (V), *koxé* (Cu).c) *caucier* XLIII.

Nous allons donner d'autres mots, qui ne se retrouvent pas dans les Chartes:

lv. **falcare*. *fokéi* (V), *fokéu* (De), *fôké* (E), *fôké* (Do), *fôtxyeu* (F).lv. *collocare*. *kuké*, *kutxeu*, *kuké*, *kuké*, *kuké*.Pour l'explication des formes en *eu* nous renvoyons à l'a libre.

Dans les participes passés, même phénomène.

e) *Mercatum*. p) *Marké*.lv. *Marchiet* (IV 18), *Markie* (XIII 3), *Markiet* (LXI 8), *Marcheit*.Statistique: 5 *Marchiet* 41⁰/₀ 7 *Markiet* 58⁰/₀.

Il y a eu de nombreuses controverses au sujet de ce phénomène. M. Paris, P. Meyer, Thomsen, Neumann, d'Herbomez veulent voir dans le yot qui se présente après le c, un effet de ce dernier, tandis que M. Havet, Darmesteter, Raynaud (Rom. V 164) attribuent la production de l'i à la transformation de l'a.

Sans vouloir entrer dans la lutte, n'ayant pas assez de documents, nous ferons observer qu'il y a danger, si non inexactitude, à considérer *a* d'un côté et *c* de l'autre comme deux lettres séparées et non comme deux sons. — Il ne faut pas en effet se dissimuler que l'écriture est une notation abrégative et découpée des sons, tandis que les sons se trouvent être des phénomènes qui se suivent continuellement. De plus, les textes ne peuvent rien nous apprendre, mais l'étude de l'organisme vivant.Dans nos patois toutefois nous ne trouvons pas cet yot: *yé* est généralement réduit à *é*: la raison de ce phénomène doit être l'absorption du yod par la consonne précédente.Dans beaucoup de dialectes *yé* devient *ié*, et c'est *i* qui finit par rester. — Ainsi en Wallon nous avons *kangi* pour changer. Dans nos patois, l'*é* a prédominé.

3. Arium.

lv. Mol(i)narium. p) *ménnyé*.T. Brûle-Maison = *Mennié* (1^e rec.), *mennière* (7^e rec.), Bovel *Monier*, *Maunier* (p. 69).c) *Moln'* (I 14), *Mounier* (III 11). *Manieur* (XXII 2) serait peut-être à rapprocher de ces formes, car il a du y avoir confusion dans le patois entre *meunier* et celui qui porte les „Manées“ au moulin.

lv. Carpentarium.

p) *kérpentxé* (V), *karpényé* (De), *karpentyeu* (F), *karpentyé* (Do).

c) Carpentiers.

4. A+n.

lv. Septimana.

p) *Seum₀én'* (De), *seumonn'* (V), *seumonn'* (F), *seumonn'* (Cu).

T. Dans Brûle-Maison nous trouvons *semaine* rimant avec *voigeine*.

c) *semaine* (VII 8).

e) panem.

p) *pon-ye* (V), *pau-eu* (E), *pon-eu* (F), *pon-ye* (De), *pen* (Do).

c) *painmoullie* (XXVIII 12). Nous ajouterons à cette liste quelques mots qui ne se trouvent pas dans les Chartes.

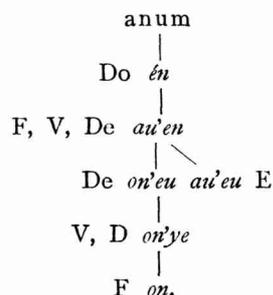
famem.

p) *fon-ye* (V), *fen* (Do), *fon-ye* (De), *fau-eu* (E), *fau-eu* (F).

granum. p) *grau-eu*, *gron-eu*, *gron*.

levamen. *lvon-eu* (V), *eulvau₀eu* (E), *lvon-eu* (F). Le village d'Esquerchin n'a plus la nasalisation. — On y dit par exemple *grax'* (grange), *gyàp* (jambe), *bràk* (branche).

Nous allons dresser l'échelle de diphtongaison.



5. A entravé+nasale.

Nous n'avons dans Chartes que le mot: *saint*.

Il faut signaler à ce propos un phénomène particulier: nous trouvons dans nos Chartes le mot „saint Rémi (foire de Douai — 1^{re} Octobre). — A cause du grand usage que l'on a fait de ces deux mots, ils se sont contractés en un seul: „Sérmi“.

c) *Saint* (XII 3).

6. Allum.

L. Caballum.

p)		singulier.	plurie!.
	De	<i>kvau</i>	<i>kvau</i>
	F	<i>gvau</i>	<i>gvau</i>
	E	<i>gvau</i>	<i>gvau</i>
	Co	<i>gvau</i>	<i>gvau</i>
	Do	<i>kva</i>	<i>kva</i> .

T. Dans Bovel, nous avons *keval*.

Sauf à Esquerchin, tous les mots ont pris la forme, soit naturellement soit par analogie, où *l* se trouvait suivie d'une consonne: ce phénomène de *allus* devenant *als*, *eaus* est inexplicable jusque maintenant.

c) on n'a que le mot *chevalier* (dans la plupart des Chartes). p. c. (II 2).

lv. *illa ad vallem*.

p) *laba* (De), *lava* (F), *laba* (E), *lava* (V), *lava* (Co).

l) Brûle-Maison: *drola* — *drochi*. Nous pouvons à ce propos dire un mot de l'étrange appellation de *Rouchi*, qui est impropre en ce sens que *drochi* est aussi bien employé à Arras qu'à Douai et Valenciennes, et que de plus cela implique une croyance à une localisation artificielle du patois de cette contrée. Ce mot d'ailleurs porte bien la date du temps où il a été créé.

7. Aqua.

Ce mot devrait trouver place ici: mais il sera joint à l'étude de „*ellum*“ à cause de la coïncidence des résultats qui a lieu entre Aqua et les mots de cette catégorie.

8. A atone.

A protonique.

l) *ma(n)sione*.

p) *majon* ou *mou*. *mahon* (Verviers), *mahonne* (Liège).

T. Brûle-Maison: *mason* (1^e recueil), *mageon* (v.). Bovel: *Maion*.

c) *maisons* (XIII 7).

Il y a eu ici un phénomène curieux de phonétique syntactique. Le mot: *maison* ou *majen* est resté dans sa vraie forme phonétique correcte avec le résultat = *mou* ou *mon*. Dans sa forme pseudo-populaire: *majon*, il a continué à signifier maison, habitation; tandis que *mou* et *mon* signifient: chez:

Cr. *pacare*.

p) *pâ-yé*.

c) *paiïer* (XXX 12). L'a se prononce très distinctement et est séparé de la terminaison = yé. cf. Parole de l'enfant prodigue d'Arras = *pahis*: on a mis une *h* pour bien séparer les deux sons. De même on dit: un pâ-hi-san.

A postonique.

Dans nos patois l'*a*, terminaison atone des adjectifs, s'est conservé au lieu de tomber. M. Altenbourg l'avait déjà remarqué: laidès manîres, neurès bièsses, jònès féies, bravès gins — on dit aussi: longé route, boné fèm.

C'est un reste de l'ancienne prononciation, conservée dans les proverbes et les locution toutes faites.

$e = \bar{e} (\bar{i})$.

9. \bar{e} , libre et tonique.

e) *me(n)se*.

- p) *mau* partout. Wallon = *meu*.
 T. B.-M, *mos* (8^e rec.); rimant avec *drot* (9^e rec.).
 c) *mois* (XIII 7).
 lv. *pe(n)sum*.
 p) *pau* (V), *pou* (F).
 T. B.-M. *Pos* (rue de) rimant avec *ouvros* (ouvrir).
 lv. **seca* (torem).
 p) *sauwar* (V), *sauyart'* (Co), *sauyart'* (De), *sauwar* (E), *sau-yeu-war* (F). Wallon = *soï* (scier), *soïe* (scie).
 c) *scieur* (XVI 4).
 l) *tre(s)*.
 p) *trau partout* — *trwas'* (Cu).

La Diphthongaison s'est conservée dans le mot: *trwasse'*, qui est un terme de jeu, tandis qu'elle a disparu dans le nom de nombre. C'est encore un fait de phonétique syntactique, dont on pourrait peut-être trouver l'explication dans ce fait que l'on appuie très fort sur *trwasse'* pour le signal d'une lutte ou d'une course: „*eun'*, *deus'sét trwas'.*“ — On pourrait encore mieux l'expliquer par la présence de *deuss'*; l'*s* de *deus'* est restée à cause de la présence de *i* (et); *trwass'* a été fait à l'imitation de *deuss'*.

D'un autre côté, si nous admettons l'explication étymologique que M. Joret donne de la forme patoise *tranénn'* ou *trénnénn'* (loc. cit.), *treme(n) sana* ou *trem(e) s(a)na* = *trèmesn'*, *trèmesn'*, *trenne(s)n*, nous aurions ici encore une forme différente du mot *trois* = *tra* ou *treu*: nous trouverions donc dans le même village trois formes différentes pour le même mot.

- c) *tremois* (XXXIII 6), *troi* (IV 12).

M. Louis Havet (Romania III 323) dit „qu'en français le second phénomène dans *oi* a l'intensité le plus grande et que le premier s'est atténué au point de se transformer en consonne. — De forte la diphtongue est devenue faible, ou, pour employer des termes plus précis, de décroissante elle est devenue croissante.“

Dans nos patois c'est le premier phénomène qui a subsisté au détriment de l'autre.

A l'expression de M. Havet „croissant et décroissant“ nous préférons cependant le terme „masculin ou féminin“ qui a l'avantage d'être employé en musique et en métrique.

10. ēre.

- lv. *abere*.
 p) *avir*.
 c) *avoir* (XII 4).

11. ēllum.

- Castellum* n'est pas populaire.
 lv. *viellu(m)*.
 p) *vyau* (V), *véau* (Co), *vyau* (E).
 T. Brûle-Maison = *viau*.
 c) Ici nos Chartes se rapprochent du patois: *veaus* (XX 2).

- lv. *porcellu(m)*.
 p) *purxyau* partout.
 c) *porceaus*.
 lv. *bellu(m)*.
 p) *byéau* (Co), *béau byau* (Do), *byau* ailleurs.
 t) Brûle-Maison = *biau*, *bielle*, *bieille* (4^e rec.).
 c) *Biau(mont)* (LXXI 3).
 lv. *ponticellu(m)*.
 p) *ponxéau* partout (cf. Lexique).
 c) *pónciel*.

Mots hors des chartes.

<i>boticellu(m)</i>	<i>boyau</i> (V)	<i>boyau</i> (Co).
<i>riuellu(m)</i>	<i>riau</i>	<i>ruau</i> .
<i>torellu(m)</i>	<i>tor</i>	<i>toréau</i> .

Tor est l'expression la plus employée; dans la phrase: meuné vak a tor „mener la vache au taureau“. — Taureau ne se trouve qu'à Corbehem, et il doit être d'importation récente.

<i>sitellu(m)</i>	<i>séyéau</i> (V)	<i>séau</i> (Co)	<i>sé</i> (De).	
<i>ratellu(m)</i>	<i>ralxéau</i> (V)	<i>raléau</i> (Co)	<i>ratyauété</i> (De)	<i>raléau</i> (Do).
<i>flagellu(m)</i>	<i>flayéau</i>		<i>fléau</i> , <i>flé</i>	<i>fléau</i>
		<i>flyau</i> (E).		

Aqua.

- p) *yéau* (V), *yau* (E), *éau* (Cu), *yau' é* (De), *éau* (F), *yau* (D), *éau* (Co).
 c) *Ewe* (VIII 12). On voit que les formes où *l* se trouve suivie d'une consonne (s), sont en majorité.

12. ē (i) + n.

- lv. *avena*.
 p) *avonn'* (V), *avonn'* (Co), *avonn'* (De), *avauenn'* (E), *avauenn'* (F).
 T. B.-M. *aveine*.
 c) *avaine* (VI 9).

Pour *avena*, à Esquerchin et à Flines, nous pouvons remarquer, comme à propos de l'*a* nasal, qu'il y a eu dénasalisation. Nous pouvons dresser le tableau suivant.

	<i>avena</i>
	<i>avaun'</i> (E, F)
	<i>avon-enn'</i>
	^
(De, Co, V)	<i>avonn'</i> <i>avon-nye</i> .

Ici l'*o* pourrait se dégager du *v*, car il n'est pas probable qu'il vienne de *é*; ce serait plutôt, d'après l'échelle vocalique, un *a*.

ž.

13. ě libre et tonique.

l. *Deu(m)*.p) *Dyu*. — Le mot cependant n'est pas vulgaire dans l'acception sacré; il ne l'est que dans les exclamations: *men Dyu sennyneur*. Dans le Wallon on a trois formes: *Dieu* — *Diu* — *Die*.c) *Jehan petit diu* (LI 8).lv. *vetlu* (ou *veclu*).p) *vyu* (V) fem. *vyelle*; *vyeu* (Co), *vyu* (De), *vyu* (Do), *vyu* (E), *vyel* (F), *vyu* (C), fem. *vyez'*.T. B.-Maison = *vyez* (3^e rec.) *vieux*.c) *vies* (XXXV 6), *viel* (CII 6).Statistique: *vies* 5; *viel* 1.

Il y a encore eu ici un fait de phonétique syntactique. Deux formes se sont présentées pour le même mot. Le Picard a choisi la forme produite devant une consonne (V, De, Do, E, Cu); à Corbehem, il a pris la forme *vyeu* soit par influence française, soit par transformation phonétique; à Flines seulement, on a la forme avec *l*: *vyel*.

Dans les villages où l'on a la forme *vyu*, la forme *vyèl* a persisté dans quelques locutions.

Ainsi, dans *paren vyèl* qui signifie: grand-père, et aussi dans une locution de jeu. — Dans ces endroits „être vyèl“ signifie dans le jeu de carte par exemple, ne pas avoir fait une main.

Au jeu de l'arc, encore très répandu, c'est ne pas avoir mis une fois dans le blanc (but). L'explication de ce phénomène est difficile.

Signalons aussi la forme *vièz*, qui est aussi dans nos Chartes et qui est plus populaire que la forme *vièl*. L'étymologie en est inconnue: c'est peut-être la forme féminine du masculin *vyé* (venant de la forme sans *s*) ou *vetus*.

14. e protonique.

lv. *seniore(m)*. Ce mot n'est employé que dans l'exclamation = *men Dyeu sennyneur*.c) *signor* (XLIV 13).Statistique: *signer* 1; *signor* 4; *segneur* 30; *seignuer* 1.

i.

15. ī libre et tonique.

lv. *filiu(s)*.p) *fyeu partout* (cf. lexique).h) B.-M. *fieu*.c) *fils* (V 9).

16. ī+n.

lv. **mesc(h)ina*.p) *mékenn'* (V), *mékenn'* (E), *mékénn'* (De), *métxenn'* (F).c) *meschine* (XXXIII 2).

17. *i* entravé + n.lv. *q(u)inq(u)e*.p) *xonk* (F), *xank* (Cu), *xenk* (Do).T. B.-M. *Chonque* (3^e rec.), *chon*. (9^e rec.), *chinquante* (2^e rec.).c) *Cuinc* (L 9) cf. Lexique: Cinkant-Ciuncquante 2c.lv. *insim(u)l*.p) *ensyann'* (V), *ensyann'* (E), *enséenn'*.t) *sanne* (5^e rec.) *ressanner*.l) *lun(ae)di(e)*.p) *lundi* (Co), *lundi* (Cu).

c) *Lundi* (Co, LXXXIV 10), *Devenres* (XVIII 18). Ce renversement de deux termes n'existe pas dans nos patois. Dans le pays Wallon, d'après M. Altenbourg, il se manifeste: *dolun*, *domar*, *domièk*, *dovinre*, *doseme*, *dodime*.

ainsi. p) *ensen*.

c) *ensi* (XXXII 8). Nous avons mis ce mot à part, d'abord à cause de son étymologie douteuse (æque sic ou ante sic); puis surtout vu le phénomène inexplicable qu'il présente dans les patois: cette transformation en *en* (Paris = *Parcu*; ainsi = *ensen*).

O.

18. O long (ū) libre et tonique.

suum.

p) *sen eussn'* (masculin, devant voyelle) *eussn' aum'*; *euss'* (féminin devant consonne) *euss'* (fém.).

T. B.-M. *sen* (1^e rec.).

c) *siue* (VII 22), *sen* (II 3). Les Chartes se rapprochent sensiblement du patois pour ce mot.

lv. *duo(s)*.p) *deu* et *deuss* (dans les jeux). Cf. trois.c) *dous* (IV 31).lv. *de super*.

p) *dzûr* — *dzcur*. A Corbehem, on dit communément = *men Dyeu sényeur*, *mété nou pa dzeur*, *ia laugmen asé knou somm' pa dzou*.

c) *sor* (XI 3), puis une forme qui se rapproche du patois: *dezeur* (X 13).

19. o + n.

lv. *bonum*.

p) Il n'y a de forme patoise qu'à Esquerchin: *bau(jour)*, *bann'* (féminin) à Corbehem, on dit *bon* et *bou* dans *boujou* (bonjour). Cette forme *bou* se retrouve dans le wallon: *bounamm'* (bonhomme).

c) *Boigne* (broke) LVII. *Buigne* et *boine*.

20. O entravé.

diurnu(m). p) *jou* partout.c) *jor* (LXXXVIII 12).

21. o + n.

donare.

p) *doné* (V), *donn'* (C), *dôné* (F), *doné* (Cu), *danè* (De).

c) *done* (XLV 2), *deuné* (XXVI 12).

22. *ö* libre et tonique.

Cr. *apud hoc*.

aveuk (De), *enveuk* (F), *aveuk* (F), *aveuk* (V).

T. B.-M. *aveuque* (1^e rec.).

c) *avoec* (V 7).

23. U long.

puteu(m). p) *pux* (V), *pui* (Co), *pu* (F), *pui* (Cu).

c) *puc* (XIII 4).

d(e)usque. p) *dou*, *e dou ka lé* (où elle est).

c) *duskes* (XLIII 11).

l) *Duacum* (cf. statistique).

p) *Døy*.

Ch) *Dowai* (II). *Doai* — *Doisiens*.

24. u+n.

unum (am). p) *éun* (Co), *cunn'* (Dc).

T. B.-M. *eune* (1^e rec.), *unne* 2^e rec.).

c) *une* (XVIII 3), *unne* (XIX 2).

Consonnes.

Gutturales.

25. C+o, u.

Rien à signaler de particulier = le *c* reste dur.

26. c+a, é(a).

p) *marké* partout.

c) *marchie* (XV 20) cf. a statistique.

lv. *caballum*.

p) *kvau* (De), *gvau* (F), *gva* (F), *gvau* (Co), *kva* (Do).

27. C+e, i ou T+e, i.

l) *decem*. p) *dix* (V), *dix* (F).

T. B.-M. *dige-huit* (1^e rec.). Dans la phrase, devant une voyelle, nous voyons la terminaison changer.

Joignons a dix: le mot *heure*. Nous avons: *dizeur* (De), *dijeur* (Co, F, V, Cu).

c) *dis* (LXXIII 2).

vice. p) *fau' àl fau* (à la fois).

Phonétique syntactique: *al fau' zun kau* (à la fois un coup).

28. C+e, i medial.

Bovel, dans un passage déjà cité par M. Joret (du C. p. 276), dit à ce propos: „Nostri oceani accolae, in mediis dictionibus vulgaris linguae id patrant vitii ut *s* in *i* demutent.“ Dicimus vulgo: *Maison*, *oison*, *tison*, dicunt, *Morini*, litera *s* in *j* labente: *Majon*, *tijon* *prijon*, *tijon*.

Arrêtons nous un moment sur le mot: *maison* (cf. protonique).

lv. *mansione*.

Nous avons: *majon* d'un côté et *mou* ou *mon* de l'autre. — Dans les pays wallons (cf. Altenbourg) l'*s* s'est changée en *h* (à

p) Ce mot n'est pas vraiment populaire. Le mot messe s'emploie plus fréquemment. On dit: *alé al' mèss' — un sau nal mèss*).
 c) Egliz. c) *Eglise* (LXXVI 5).

Nasales.

34. Mansion(e)m.

p) Dans ce mot l'*n* est restée sensible à l'oreille: *majonn'*. — D'après M. Gilliéron cela vient de ce que ce mot était suivi d'une voyelle; on disait: *la majònédebou, la majònébèl*.
 (Se reporter aux différentes voyelles accompagnées de la nasale).

Dentales.

35. d.

prehendere. p) la seule forme curieuse est *prate* (E).
 c) *prendre* (XXVII 9).

36. t.

T+y et *t* final (cf. gutturales et a (blet- 2c)).

Labiales.

36. B ne présente rien de particulier.

lv. Octob(er).

p) *oklòp' Oktob'* (De).

c) *Octembre*.

Cr. *Faber*.

p) *eulfef* (Co), *leufef* (De).

c) *Feuvres-* (IX 12) (ici c'est le *v* qui s'est changé en f.)

Liquides.

38. l.

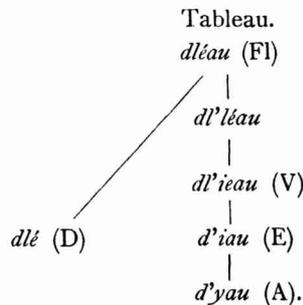
L'initiale: rien à remarquer.

l finale (cf. Noel).

Nous n'avons ici qu'une observation à faire sur la force de résistance de l'*l* en présence de l'*y* qui se dégage de l'*é*, dans la résultante patoise du mot: *Aqua* dans nos différents villages.

A Aniches l'*l* se confond avec le yod; on a = *dyau* pour de l'eau. A Dechy l'*l* résiste, parcequ'elle n'a pas de yod devant elle. *dèdlé*. „Vèt ké dèl bé lé! = regarde quelle belle eau!“

Flines = *dléo*. — Esquerchin = l'*l* reste devant y = *d'lyéau*, Vitry *d'lyéau*.



39. *r.*

L'*r* finale présente seule une particularité: excepté les traits communs à tout le territoire du Nord de la France: *vardi* — *driēer* (vendredi — dérére), elle tombe toujours:

Ex.: Octobre = *Octop'*. — sequere = *suif*. — prehendere = *prat'*. — fabro = *fēf'*.

Signalons enfin le mot *Bernard* = Berna.

CHARLES BONNIER.